



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Arrêté N° 22-DDTM85-185

**portant modification de la composition de la Commission locale de l'eau du
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin du Lay**

Le préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

- VU** le Code de l'Environnement, notamment les articles L.212-4 et R.212-29 à R.212-34,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** l'arrêté du 18 novembre 2015 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne et arrêtant le programme pluriannuel de mesures,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 17-DDTM-68 du 2 février 2017 modifiant l'arrêté préfectoral n° 97-DRCL/4-003 du 29 avril 1997 fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin du Lay,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 17-DDTM85-29 du 23 janvier 2017 modifié, portant renouvellement des membres de la commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin du Lay,
- VU** le changement de représentant du maire de Château-Guibert, désigné sur proposition de l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée par courrier en date du 11 mars 2022,

CONSIDÉRANT le changement de représentant du maire de Château-Guibert,

Arrête

Article 1 : Composition de la commission locale de l'eau

L'arrêté préfectoral n° 17-DDTM-29 du 23 janvier 2017 est modifié comme suit :

1 Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (31 membres) :

Représentants des maires du département de la Vendée :

Monsieur Frédéric BRUNO Adjoint au Maire de Château-Guibert

Le reste de l'article 1 est sans changement.

Une liste récapitulant la nouvelle composition de la commission locale de l'eau est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Publication

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée et sera mis en ligne sur le site internet désigné par le Ministère chargé de l'environnement : www.gesteau.eaufrance.fr

Article 3 : Délai et voie de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes.

Article 4 : Exécution

La Secrétaire générale de la Préfecture de la Vendée et le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Roche-sur-Yon, le

18 MARS 2022

Le préfet,

Pour le préfet,
la secrétaire générale de la Préfecture
de la Vendée

Anne TAGAND

ANNEXE à l'arrêté préfectoral n° 22-DDTM85-185
portant modification de la composition de la commission locale de l'eau (CLE)
du schéma d'aménagement et gestion des eaux (SAGE) du bassin du Lay
Composition de la CLE du SAGE du bassin du Lay (58 membres)

1 Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (31 membres) :

Conseil régional des Pays de la Loire :
Monsieur Philippe BARRÉ

Conseil départemental de la Vendée :
Madame Brigitte HYBERT

Représentants des maires du département de la Vendée :

Monsieur Christian AIMÉ	Maire des Moutiers-Les-Mauxfaits
Madame Anne AUBIN-SICARD	Adjointe au Maire de La Roche-Sur-Yon
Monsieur Olivier BAZIREAU	Maire de Menomblet
Madame Mathilde BOUILLET	Conseillère municipale à Mouchamps
Monsieur Joël CHATEIGNER	Adjoint au Maire de Monsireigne
Monsieur Patrick COLLIN	Adjoint au Maire de La Faute-Sur-Mer
Monsieur Jérôme COUTAND	Adjoint au Maire de Réaumur
Monsieur Jean FERRAND	Maire de Champ-Saint-Père
Madame Magalie GROLLEAU	Maire de La Réorthe
Monsieur Vincent JULES	Maire de Mareuil-Sur-Lay-Dissais
Monsieur Jean-Marie LANDAIS	Adjoint au Maire de Triaize
Monsieur Frédéric BRUNO	Adjoint au Maire de Château-Guibert
Monsieur Christian PELLETIER	Adjoint au Maire de Pouzauges

Communauté de communes du pays de Chantonnay :
Madame Héléna MADORRA

Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts
Madame Cathy PIVETEAU

Communauté de communes Vendée Grand Littoral :
Monsieur Jannick RABILLÉ

Communauté de communes Sud Vendée Littoral :
Madame Françoise BAUDRY
Monsieur James GANDRIEU
Monsieur David MARCHEGAY

Communauté de communes du pays de Pouzauges :
Monsieur Frédéric PORTRAIT

Communauté de communes pays de Fontenay-Vendée :
Monsieur Sébastien ROY

Communauté d'agglomération « La Roche-sur-Yon Agglomération » :
Monsieur Jean-Louis TESSIER

Communauté de communes du pays de la Châtaigneraie :
Monsieur Philippe RICHER

Communauté de communes du pays des Herbiers :
Monsieur Patrick MANDIN

Syndicat mixte Vendée Eau :
Monsieur Bruno FAIVRE

19, rue Montesquieu – BP 60827
85021 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél. : 02 51 44 32 32 – Télécopie : 02 51 05 57 63 – Mél. : ddtm@vendee.gouv.fr
Ouverture au public : du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Monsieur Claude CLERJAUD

Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais Poitevin :
Monsieur Arnaud CHARPENTIER

Syndicat mixte du bassin du Lay :
Madame Lisabeth BILLARD
Monsieur Thierry PRIOUZEAU

2 - Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées : (16 membres)

Chambre d'agriculture de la Vendée

Chambre de commerce et d'industrie de la Vendée

Association Syndicale Autorisée de la Vallée du Lay

Association « Les vallées du Moyen Lay »

Comité régional de la conchyliculture des Pays de la Loire

Comité régional des pêches et des élevages marins des Pays de la Loire (COREPEM)

Fédération des Syndicats de marais du Marais Poitevin

Union régionale des industries de carrières et matériaux de construction des Pays de la Loire

Fédération de Vendée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Fédération départementale des chasseurs de la Vendée

Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Sèvre et bocage (CPIE)

Coordination pour la défense du Marais Poitevin (CDMP)

Association de défense des riverains du Lay

Union départementale des associations familiales (UDAF)

Ligue de Protection des Oiseaux de la Vendée (LPO)

UFC Que Choisir Vendée

3 - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics : (11 membres)

- le Préfet de la région Centre-Val de Loire, coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne
- le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, coordonnateur du Marais Poitevin
- le Préfet de la Vendée
- le Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- la Directrice Régionale Pays de la Loire de l'Office Français de la Biodiversité
- la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire
- le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée
- le Délégué à la mer et au littoral de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Vendée
- la Directrice départementale de la protection de la population de la Vendée
- le Directeur de l'Établissement public du Marais Poitevin
- la Directrice déléguée du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

ou leur représentant.

19, rue Montesquieu – BP 60827
85021 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél. : 02 51 44 32 32 – Télécopie : 02 51 05 57 63 – Mél. : ddtm@vendee.gouv.fr
Ouverture au public : du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30